



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DES ARDENNES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien regroupant 71 aérogénérateurs situés sur les communes de Bignicourt, Cauroy, Hauviné, Juniville, La Neuville-en-Tourne-à-Fuy, Machault, Mont-Saint-Rémy et Ville-sur-Retourne présentée par la SAS Parc Éolien du Mont des Quatre Faux (groupe EDF Énergies Nouvelles)

En application des dispositions du code de l'environnement, une enquête publique est ouverte par arrêté préfectoral n° 2016-665 du 14 décembre 2016 sur la demande présentée par la SAS Parc éolien du Mont des Quatre Faux dont le siège social est situé chez EDF-EN, Coeur Défense, Tour B, au n° 100 esplanade du Général de Gaulle à Paris La Défense Cedex (92932), en vue d'obtenir l'autorisation unique d'exploiter un parc éolien composé de 71 aérogénérateurs situés sur les communes de Bignicourt, Cauroy, Hauviné, Juniville, La Neuville-en-Tourne-à-Fuy, Machault, Mont-Saint-Rémy et Ville-sur-Retourne, et d'un poste de transformation électrique.

Ce parc éolien se compose de 71 aérogénérateurs et de 1 poste de transformation électrique répartis comme suit : 7 éoliennes sur Bignicourt, 9 éoliennes sur Cauroy, 11 éoliennes sur Hauviné, 10 éoliennes sur Juniville, 23 éoliennes et 1 poste de transformation électrique sur La Neuville-en-Tourne-à-Fuy, 3 éoliennes sur Machault, 4 éoliennes sur Mont-Saint-Rémy, 4 éoliennes sur Ville-sur-Retourne. La puissance totale maximale du parc sera de 355 MW, pour une hauteur de mât des éoliennes de 134m et une hauteur sommitale (pâle à la verticale) de 200m.

Cette demande fera l'objet d'une enquête publique du lundi 23 janvier 2017 au vendredi 24 février 2017.

Jean-Pierre GADON, commandant de police honoraire, a été désigné en qualité de président de la commission d'enquête. Il sera assisté de Jean-Paul GRASMUCK, géomètre retraité, et de Bernard CARBONNEAUX, inspecteur de l'EN retraité commissaires-enquêteurs titulaires. M. Jean-Paul GRASMUCK assurera la présidence de la commission d'enquête en cas d'empêchement du président, Hervé BARON, ingénieur sécurité routière retraité, suppléant, remplacera un membre titulaire en cas d'empêchement de celui-ci.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier, comprenant notamment un avis de

l'autorité environnementale et une étude d'impact relatifs à cette enquête et consigner ses observations sur le(s) registre(s) déposé(s) en mairies de Bignicourt, Cauroy, Hauviné, Juniville, La Neuville-en-Tourne-à-Fuy, Machault, Mont-Saint-Rémy et Ville-sur-Retourne, aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences de la commission d'enquête, à la mairie de :

Juniville (commune siège)	lundi 23 janvier 2017 de 09h00 à 12h00	vendredi 24 février 2017 de 15h00 à 18h00
Bignicourt	mercredi 08 février 2017 de 09h00 à 12h00	
Cauroy	jeudi 02 février 2017 de 14h30 à 17h30	
Hauviné	mardi 31 janvier 2017 de 09h00 à 12h00	vendredi 17 février 2017 de 15h00 à 18h00
La Neuville-En-Tourne-A-Fuy	vendredi 27 janvier 2017 de 14h30 à 17h30	mardi 21 février 2017 de 09h00 à 12h00
Machault	samedi 11 février 2017 de 09h00 à 12h00	vendredi 24 février 2017 de 09h00 à 12h00
Mont-Saint-Rémy	mardi 14 février 2017 de 09h00 à 12h00	
Ville-sur-Retourne	mardi 14 février 2017 de 14h00 à 17h00	

Toute personne intéressée pourra également transmettre, pendant toute la durée de l'enquête, ses observations par voie postale en les adressant au siège de l'enquête (Mairie de Juniville, 08300 JUNIVILLE), à l'attention du président de la commission d'enquête ou par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-enquete-M4F@ardennes.gouv.fr .

La taille des messages électroniques et leur(s) annexe(s) éventuelle(s) sera limitée à 1 mégaoctet.

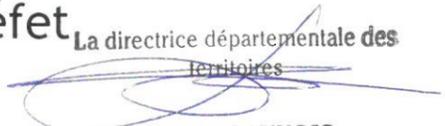
Le dossier est consultable sur le site internet des services de l'État <http://www.ardennes.gouv.fr> / onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Jan DUCOURET, chargé du suivi du dossier à l'adresse électronique Mont-des-quatre-faux@edf-en.com

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête sera tenu à la disposition du public dans les communes d'implantation, sur le site internet des services de l'État et à la direction départementale des territoires pendant un an.

Le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande. Celle-ci prend la forme d'un arrêté préfectoral assorti de prescriptions ou d'un refus d'autorisation.

Charleville-Mézières, le 21 décembre 2016

pour le préfet
La directrice départementale des
territoires

Maryse LAUNOIS